

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 09 Mars 2022** à 18h00 Salle des Fêtes, rue de Bapaume à Férin que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 30

Absents : 5

Procuration : 10

Etaient présents (délégués titulaires) : 26

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Lionel FONTAINE - Eric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Julien QUENNESSON - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Muriel DOUDOK - Alain DUPONT - Christine ERADES - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Maryline LUCAS - Jamila MEKKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI.

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Pour DOUAISIS AGGLO : Edith BOUREL suppléante de Gilles BARBIEUX - Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE - Cindy FAUQUEUX suppléante de Jean-Luc HALLE - Hocine MAZY suppléant de Jean-Michel LEROY.

Etaient présents par procuration : 10

Pour la CCCO : Jean-Michel SIECZAREK donne pouvoir à François CRESTA - Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Maryline LUCAS.

Pour DOUAISIS AGGLO : Yaël CZUPRYNA donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Lisiane DUBUS donne pouvoir à Damien FRENOY - Christophe DUMONT donne pouvoir à Jean-Claude DESMENEZ - Delphine GUINEZ donne pouvoir à Romain DAPVRIL - Claudine PARNETZKI donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Jacques LECLERCQ - Jean Michel SZATNY donne pouvoir à Salvatore DE CESARE.

Etaient absents et excusés : 5

Pour la CCCO : Marc DELECLUSE - Donato MIRAGLIA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Reine Elise CARLIER - Christophe CHARLES - Franck VALEMBOIS.

OBJET : RENOUELEMENT DES MOBILIERS LORS DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS BUS

Monsieur FRENOY indique que par délibération du 22 mars 2017, le SMTD a établi sa politique en matière de renouvellement des mobiliers lors de la mise en accessibilité des arrêts bus (voir détail en annexe).

Dans le cadre de la mise en accessibilité des arrêts bus menés par le SMTD, les mobiliers urbains en place sont déposés pour permettre la réalisation des travaux.

Le réseau évolue tel qu'il existait avant l'extension comptait différents types de mobiliers :

- **Poteaux Fusto** (installés depuis 2013) le long des lignes régulières et des services scolaires, ainsi que des mobiliers spécifiques au service Tad' évolue qui sont installés le long des lignes virtuelles.
- **Abris publicitaires Decaux** (propriété Decaux),
- **Abris non publicitaires** : standard DECAUX ; Topaze MDO ; Cirrus URBANEO.



Poteau FUSTO



Poteau TAD



Abri publicitaire DECAUX



Abri standard DECAUX



Abri Topaze MDO



Abri Cirrus URBANEO

Lors de l'extension aux communes du Somainois et de l'Arleusis le 2 septembre 2019, d'autres modèles de mobiliers de types poteaux et abris ont été intégrés au réseau évéole :

- Des poteaux URBANEO et des poteaux MDO,
- Des abris rétrocédés par la Région,
- Des abris communaux de différents types (installés par les municipalités)



Poteau URBANEO



Poteau MDO



Abri de la Région



Abris communaux (images non exhaustives)

Il convient dès lors de compléter la liste des cas de figure énumérée dans la délibération du 22 mars 2017 comme suit :

1. En présence d'un poteau de type URBANEO ou MDO :

Proposition : Dépose du mobilier ; remplacement par un poteau FUSTO (ou autre en fonction du marché en cours de validité). Le mobilier déposé serait remis à la disposition du Conseil Départemental

2. En présence d'un abri du Conseil Régional :

Proposition : Dépose du mobilier ; remplacement par un abri neuf CIRRUS (ou autre en fonction du marché en cours de validité et de l'espace disponible pour l'implantation). Le mobilier déposé serait remis à la disposition de la Région.

3. En présence d'un abri communal :

Proposition : Dépose du mobilier ; remplacement par un abri neuf CIRRUS neuf (ou autre en fonction du marché en cours de validité et de l'espace disponible pour l'implantation). Le mobilier déposé serait remis à la disposition de la municipalité.

Avis favorable du Bureau Syndical, lors de la séance du 23 Février 2022.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir valider les différentes propositions qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap).

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45
Nombre de votants : 40
Suffrage exprimé : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

VALIDE les différentes propositions qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap).

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Jacques LECLERCQ